

CDB 41- BERRY & SOLOGNE

CODE SPORTIF



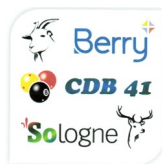
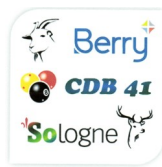


TABLE DES MATIÈRES

1.	FONCTIONNEMENT.....	2
1.1	Introduction.....	2
1.2	Commission sportive.....	2
1.3	Communication.....	3
1.4	Direction de jeu.....	3
1.5	Tenue sportive.....	3
2.	COMPETITIONS INDIVIDUELLES.....	4
2.1	Disciplines concernées.....	4
2.2	Engagements.....	4
2.3	Planification.....	4
2.4	Forfaits.....	4
2.5	Tours de jeu et poules.....	5
2.6	Composition des poules.....	5
2.7	Convocations.....	6
2.8	Déroulement des parties.....	7
2.9	Classement des joueurs.....	7
2.10	CRIC et Finales de Ligue.....	8
3.	COMPETITIONS PAR EQUIPES.....	8



1. FONCTIONNEMENT

1.1 Introduction

Le Comité Départemental, CDB 41-Berry & Sologne, est l'intermédiaire privilégié entre la Fédération Française de Billard, la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire et les clubs.

A ce titre, il organise les compétitions individuelles de niveau régional prévues par la Fédération Française de Billard.

Des compétitions propres au Comité, de niveau régional, sont également mises en place.

Le présent document a pour but de définir les règles applicables aux compétitions qui sont gérées par le Comité.

Ce document se conforme en sa totalité au Code Sportif de la Fédération Française de Billard ainsi qu'à celui de la Ligue du Centre-Val de Loire en y apportant les précisions et les compléments voulus.

Pour les joueurs, le fait de s'engager dans une compétition gérée par le Comité les oblige à accepter toutes les règles précisées au présent code, ainsi que celles du code sportif fédéral et celles de la Ligue.

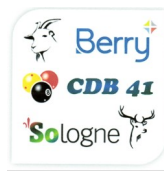
1.2 Commission sportive

Le rôle de la Commission sportive est défini dans les Statuts du CDB 41- Berry & Sologne.

La Commission sportive a pour mission la gestion des compétitions individuelles et par équipes qui relèvent du champ d'action du Comité.

Ses tâches principales sont :

- De présenter le calendrier annuel des compétitions qui se situent au niveau régional
- De faire respecter les codes sportifs FFB, LBCVL et CDB 41-Berry & Sologne
- D'établir la planification des rencontres, la composition des poules et d'en préciser les lieux et horaires
- De superviser le bon déroulement et la régularité des épreuves
- De faire parvenir aux clubs du Comité les convocations, au plus tard à J-8
- D'établir les résultats et d'en assurer la diffusion auprès des clubs
- De faire les synthèses annuelles des compétitions et de les transmettre aux instances hiérarchiques selon besoin.



1.3

Communication

Le CDB 41-Berry & Sologne possède un site internet (www.cdb41.fr) et en a fait son moyen de communication privilégié à l'attention des clubs.

Les clubs et les compétiteurs sont tenus de le consulter régulièrement, en temps et en heure, afin d'être informés des convocations et des résultats des différentes compétitions.

En parallèle à ce moyen de communication, les gestionnaires des compétitions du CDB font part des convocations et des résultats par e-mails envoyés aux clubs.

Ces informations sont également relayées sur les pages Panneau Pocket : **CDB Sologne-Berry**

1.4 Direction de jeu

Les clubs organisateurs d'une compétition doivent désigner un Directeur de jeu. Son rôle :

- Faire respectifs les codes sportifs FFB, LBCVL et CDB
- Contrôler l'identité des joueurs
- Vérifier les tenues vestimentaires
- Contrôler le bon état du matériel
- Gérer les horaires et le timing des matches
- S'assurer du bon déroulement de l'épreuve notamment les comportements, l'arbitrage et la marque
- Saisir dans la journée les résultats des compétitions individuelles sur le site E2i : <https://www.telemat.org/FFBI/sif/>
- Transmettre par mail les feuilles de match des compétitions par équipes dans les délais demandés
- Rapporter, sur E2i ou sur les feuilles de match, les dysfonctionnements et les faits contraires aux codes sportifs en vigueur

1.5 Tenue sportive

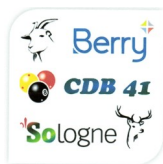
La tenue sportive des clubs doit être déclarée sur le recueil administratif de la LBCVL et seule la tenue déclarée est reconnue conforme. Toutes les anciennes tenues de club ne doivent plus être utilisées en compétition.

La tenue du joueur doit être conforme à l'article 6.01.05 du code sportif fédéral 2020-2021, complété par l'article 4.2 du code sportif 2025-2026 de la LBCVL soit :

- Polo, à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon.
- Le polo d'arbitre est interdit aux joueurs.
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussures fermées (baskets de sport interdites)

La tenue sportive par équipe devra être conforme comme suit :

- Le polo doit être identique pour tous les joueurs
- Le pantalon doit être de la même couleur pour tous les joueurs.
- Les chaussures doivent être aussi de la même couleur pour tous les joueurs.



2. COMPETITIONS INDIVIDUELLES

2.1 Disciplines concernées

Les compétitions gérées par le Comité sont de niveau régional et se jouent sur des billards 2,80m. Les disciplines et les catégories concernées sont les suivantes :

- Le jeu de la libre en R4, R3, R2 et R1
- Le jeu de la bande en R2 et R1
- Le cadre 42/2 en R1
- Le jeu de 3-bandes en R2 et R1

2.2 Engagements

Les engagements sont faits par les clubs à partir du formulaire qui leur est envoyé, par e-mail, en début de saison sportive. Ce formulaire est à retourner, renseigné, au responsable sportif du CDB 41-Berry & Sologne avant les dates butoir d'engagement.

Les dates d'engagement sont impératives et il n'y aura pas de dérogation pour les retardataires.

Le joueur s'inscrit dans le mode de jeu qu'il a choisi, en respectant la catégorie dans laquelle il est classifié sur le logiciel fédéral, au 1er septembre de l'année en cours.

Cependant et sous réserve de ne pas s'inscrire dans sa catégorie d'origine, un joueur peut être autorisé à participer aux épreuves de la catégorie supérieure.

Dans cette catégorie supérieure et à l'issue des tours qualificatifs, il ne pourra participer aux ½ finales et à la finale que si la moyenne générale qu'il a réalisée est confirmée dans la fourchette de ladite catégorie.

2.3 Planification

Le jour officiel des compétitions du Comité est le dimanche. Néanmoins afin de répondre à des contraintes organisationnelles, certaines poules pourront être planifiées le samedi.

Les joueurs ayant la possibilité de jouer le samedi devront le faire savoir en sélectionnant les options proposées sur le formulaire d'inscription.

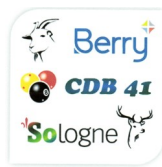
Les convocations initiales sont envoyées aux clubs à **J-8 jours** (J étant la date de la compétition), elles sont également diffusées sur la page internet du Comité.

En cas de forfaits signalés entre **J-8** et **J-5**, les poules pourront être remaniées et les convocations rééditées.

A partir de J-5, les poules ne seront plus réorganisées, les joueurs forfaits seront simplement retirés de la poule.

2.4 Forfaits

Le joueur qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le plus tôt possible le responsable de la Commission sportive par e-mail.



Déclaration du forfait :

- **Avant la parution de la convocation sur le site web du Comité**

Pas de justification à fournir

- **Hors délai (après J-8)**

Le joueur faisant forfait devra fournir à la Commissions Sportive une motivation recevable et confirmée par un justificatif (médical, professionnel, etc.).

Dans le cas contraire, le forfait sera considéré comme non excusé.

En cas de forfait non excusé, le joueur sera systématiquement retiré de la compétition pour le restant de la saison.

En cas de forfait non excusé, une amende de 30€ devra être réglée sous huit jours à réception du courrier du Comité. En cas de non-paiement dans les délais, le joueur du club sera retiré de toutes les compétitions.

2.5 Tours de jeu et poules

Le nombre de joueurs engagés détermine le nombre de tours qualificatifs ainsi que le nombre de poules des ½ finales et le nombre de joueurs en finale. Voir tableau ci-après :

	Nb tours qualificatifs	1/2 finales	Finale
≤ 12 engagés	2	non	4 joueurs
> 12 engagés	2	2 poules de 4 joueurs	4 joueurs
> 20 engagés	2	3 poules de 4 joueurs	6 joueurs

Cependant, l'examen des participations de la saison sportive précédente (N-1) avec pour constat une très forte participation dans certaines catégories peut amener la Commission sportive à déroger à cette règle et à programmer dans le calendrier sportif, pour lesdites catégories, un 3^{ème} tour de qualification supplémentaire.

2.6 Composition des poules

Pour les tours qualificatifs et en fonction du nombre d'engagés, les poules seront composées de 3 à 5 joueurs. Les poules de 4 joueurs seront cependant privilégiées.

Les poules sont constituées selon le principe du serpent

Au premier tour, les joueurs sont répartis, selon le serpent, en se basant sur la moyenne générale qu'ils ont au 1^{er} septembre sur le site fédéral.

Cependant, pour limiter les déplacements, il sera tenu compte de la répartition géographique et, pour des besoins de planification éventuels, les jours de disponibilité indiqués par les joueurs lors de leur engagement seront pris en considération.

De fait, le serpent ne pourra pas être strictement respecté en considérant ces deux critères.



Au deuxième et troisième tour, le club de la tête de série est prioritaire et le serpentini est appliqué. Mais, toujours dans un souci de limiter les déplacements, des aménagements géographiques pourront être réalisés entre joueurs de même niveau et de points ranking proches.

Pour les ½ finales et finales, le club de la tête de série est prioritaire et le serpentini est appliqué. Il n'y aura pas de modification de poules pour des convenances personnelles.

Le club organisateur devra prévoir des arbitres et des marqueurs, à minima un arbitre par billard.

Lorsqu'un club ne pourra pas recevoir pour une raison évidente (exemple : une autre compétition prévue au même moment), le choix se portera sur le club du joueur suivant hiérarchiquement dans la poule.

2.7 Convocations

Poule de 3 ou 4 joueurs : Convocation des joueurs à 13h45 pour un début des compétitions à 14h, échauffement par joueur de 5 mn compris.

Poule de 5 joueurs : Convocation des joueurs à 10h00 pour un début des compétitions à 10h15, échauffement par joueur de 5 mn compris.

Poule finale à 6 joueurs : Convocation des joueurs à 9h00 pour un début des compétitions à 9h15, échauffement par joueur de 5 mn compris.

Un joueur pourra disposer de 15 minutes supplémentaires (c'est-à-dire jusqu'à 14h15, 10h30 ou 9h30) pour arriver sur le lieu de sa compétition, dans ce cas il ne pourra pas bénéficier des 5 minutes d'échauffement.

Passé 14h15, 10h30 ou 9h30, si un joueur se présente ou pas pour participer à la compétition, il sera déclaré forfait pour cette compétition par le directeur de jeu qui le mentionnera sur la feuille de match.

2.8

Déroulement des parties

Dans toutes les disciplines, des tours qualificatifs (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tour) jusqu'aux phases finales (½ finales et finale), les parties se joueront avec les distances normales reconnues par la FFB, mais avec une limitation des reprises, définie par le Comité, selon le tableau ci-après :

Disciplines	Cat	Fourchette des moyennes	Distances et reprises	
			Distances normales	Limitation de reprises
Libre	R1	≥ 4,00 et < 6,00	120	30
	R2	≥ 2,30 et < 4,00	80	35
	R3	≥ 1,20 et < 2,30	60	40
	R4	0,00 et < 1,20	40	45
Cadre 42/2	R1*	0,00 et < 4,50	80	30
1-bande	R1	≥ 1,10 et < 1,80	50	40
	R2	0,00 et < 1,10	30	40
3-bandes	R1	≥ 0,250 et < 0,400	20	60
	R2	0,00 et < 0,250	15	60

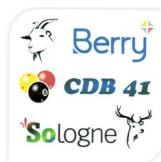
*** Attention : Pour jouer au cadre R1, il faut être classifié à la libre au minimum en catégorie R2.**

2.9 Classement des joueurs

Le classement général des joueurs, lors des tours qualificatifs, est établi en fonction des points ranking qu'ils ont accumulés. Les points ranking sont attribués, à chaque tour, selon le classement obtenu dans la poule, voir le tableau ci-après :

Classement	Points ranking
1 ^{er} de poule	16
2 ^{ème} de poule	12
3 ^{ème} de poule	8 ou 5*
4 ^{ème} de poule	5 ou 3*
5 ^{ème} de poule	3

- **8 ou 5*** -> Dans une poule de 3 joueurs, il est attribué 8 pts au 3^{ème} ou 5 pts s'il n'a aucun match gagné et qu'il y a une poule de 4 dans le tournoi.
- **5 ou 3*** -> Dans une poule de 4 joueurs, il est attribué 5 points au 4^{ème} ou 3 pts s'il n'a aucun match gagné et qu'il y a aucune poule de 5 dans le tournoi.



Tout joueur qui dépasse la moyenne plafond de sa catégorie lors d'un match gagné ou nul dans les tours qualificatifs (T1, T2 ou T3) se voit attribué 1 point de bonus qui s'ajoute à ses points ranking.

Les joueurs à égalité de points ranking au classement général sont départagés par leurs moyennes générales

Les joueurs ayant obtenu le plus grand nombre de points ranking après les tours de qualification sont qualifiés pour les ½ finales ou bien pour la finale s'il n'y a pas de ½ finales.

Pour les ½ finales et les finales, les points de bonus ne sont pas pris en compte dans le calcul des résultats. Ce sont uniquement les points de match et les moyennes obtenues qui départagent les joueurs et permettent d'établir le classement.

Les joueurs premiers et seconds de poules des ½ finales disputent la finale.

2.10 CRIC et Finales de Ligue

Pour les catégories R2 à la Bande et aux 3-bandes, R3 et R4 à la Libre, les champions du Comité forment une équipe de Comité pour disputer la Coupe Régionale Inter-Comités par équipe (la CRIC).

Sont déclarés champions de Ligue, les joueurs vainqueurs de leurs catégories. L'équipe gagnante est déclarée Championne de la CRIC.

Les champions du Comité dans les catégories Libre R1, Libre R2, Bande R1 et 3-Bandes R1, Cadre 42/2 R1 sont qualifiés pour disputer la finale de Ligue dans leur mode de jeu respectif et les vainqueurs sont déclarés champions de Ligue (LBCVL)

Les quatre champions de Ligue Libre R1, Libre R2, Bande R1 et 3-Bandes R1 forment ensuite une équipe qui représente la LBCVL au critérium régional (ancienne Coupe des Provinces)

Pour avoir plus de précisions sur les modalités de la CRIC et du Criterium régional, il convient de consulter le Code Sportif 2025-2026 de la LBCVL.

3. COMPETITIONS PAR EQUIPES

Chaque compétition par équipes, coupe ou challenge, organisée par le Comité possède son propre règlement précisant ses spécificités.

Ces règlements sont consultables sur le site internet du CDB 41-Berry & Sologne (<https://www.cdb41.fr/>)



Ce Code sportif a été rédigé par la Commission sportive du CDB 41-Berry & Sologne.

Le présent Code Sportif a été relu et approuvé en CODIR du CDB 41- Berry & Sologne, le 06 août 2025.

Pour le CDB 41-Berry & Sologne

Président CDB

Lionel WEBER

Responsable CS

Jean Claude PICHON

Responsable CS

Christian ROUJOU